CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E88612** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2027**

ÉDITÉ LE 08/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2004

Raison sociale : ALTI BOIS CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/09/2026

Capital : 100 000

16 RUE ZAE LES MOUILLES NORD
74570 GROISY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 2004B00455

Siret : 453 839 300 00036

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8403401

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141793921

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 141793921

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/10/2026

Téléphone : 04 50 27 25 40 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
MANGALITZA (794 694 786) / BLANC JOEL DIRECTEUR

Site Internet : http://www.altibois.com

E-mail : contact@altibois.com

Effectif moyen : 32 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 906 608 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	32	22/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/10/2026 11:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E88612** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2027**

ÉDITÉ LE **08/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2004
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/09/2026
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 2004B00455

Siret : **453 839 300 00036**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8403401
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141793921
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 141793921
Situation fiscale et sociale : A jour au 08/10/2026

Raison sociale : **ALTI BOIS CONSTRUCTION**

16 RUE ZAE LES MOUILLES NORD
74570 GROISY

Téléphone : 04 50 27 25 40 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.altibois.com
E-mail : contact@altibois.com

Responsabilité légale :
MANGALITZA (794 694 786) / BLANC JOEL DIRECTEUR

Effectif moyen : 32 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	22/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	22/11/2023
o Fenêtres de toit	22/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	22/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	22/11/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	22/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.